

## DANS CE NUMÉRO

| Édito : Pour valoriser la profession enseignante - Faudra-t-il se mobiliser ? |  
| Quelles suites donner au rapport sur la profession enseignante ? | La grève, hors-saison |  
| Nouvelles en bref | Colloque de l'AQPC |



# Faudra-t-il se mobiliser?



Tout, dans l'immense travail autour de la profession enseignante au collégial, a jusqu'ici porté fruit. Nos démonstrations répétées en cours de négociation, qui ont conduit à la mise sur pied du comité paritaire et au véritable travail auquel il s'est livré. L'approche intersyndicale que nous avons eue dès le début, qui a permis de donner tout son poids à ce comité. Le résultat du travail a été salué partout et l'opération de sensibilisation auprès de conseils d'administration s'annonce déjà comme un magnifique succès.

Tout concourt à ce que la valorisation de la profession enseignante au collégial devienne l'enjeu incontournable de la prochaine période. Mais la bonne volonté affichée par nos vis-à-vis sera-t-elle suffisante? Le ministère et le Conseil du trésor seront-ils au rendez-vous? Il y a fort à parier qu'un plan d'action, ciblant plus précisément les améliorations à apporter à nos conditions de travail, devienne dans le contexte une nécessité. Pour soutenir l'équipe syndicale dans le nouveau chantier de travail avec le CPNC et obtenir que des solutions, même partielles, soient

définies d'ici le printemps 2009, il faudra poser des gestes.

## Succès de l'opération auprès des CA

À ce jour, plus de la moitié des syndicats sont intervenus lors de réunions de conseils d'administration. Aucun échec n'a été enregistré au moment d'écrire ces lignes, même si, à quelques endroits, le vote final sur la recommandation a été reporté. La plupart des conseils d'administration ont adopté la proposition de valorisation et ont exprimé la volonté qu'on donne suite au rapport. L'opération se poursuit et la plupart des réunions des conseils d'administration à venir prévoient des interventions de la part des représentants du personnel enseignant. Il est par ailleurs déjà acquis que le CPNC accepte de mettre sur pied un second comité paritaire qui s'attaquera aux problèmes les plus urgents.

## Comment définir nos actions l'an prochain?

Mais il reste que notre message doit se rendre avec plus de force et de manière plus ciblée à nos interlocuteurs. La ministre de l'Éducation doit être amenée à se prononcer. Les responsables du ministère et de la Fédération des cégeps doivent prendre position et s'engager à fond dans le chantier de l'automne, afin d'élaborer des solutions à court terme. Ils doivent eux-mêmes faire les démonstrations nécessaires auprès du Conseil du trésor et du gouvernement.

La loi 43 rend plus complexes les perspectives d'action. Depuis le 15 décembre 2005, elle interdit d'entreprendre toute action de perturbation du fonctionnement normal des

collèges. Cette loi, désavouée par le Bureau international du travail (BIT) et dénoncée par toutes les organisations syndicales, est inique, mais demeure pourtant. Si nous voulons nous faire entendre, nous ne pourrions pas gaspiller toutes nos énergies à bâtir et à débattre de l'interprétation de la loi. Nous devons faire preuve d'audace.

En 2006, c'est en ce sens que nous avons produit une brochure d'éducation politique pour les étudiantes et les étudiants. L'opération a obtenu un succès certain. Celle auprès des conseils d'administration est tout aussi intéressante. Ces actions nous permettent de renforcer les messages que nous voulons porter. Mais la situation commande peut-être, pour la prochaine session, de faire un pas de plus.

Nous ne pouvons identifier à cette étape-ci quelles peuvent être les actions envisagées, mais il nous apparaît essentiel de les évoquer dès maintenant. Dans tous les cas de figure, elles devront être bien définies et être étroitement liées aux enjeux des discussions avec le CPNC. Il va sans dire que toute action sera, dans le contexte, objet d'une large consultation. Mais des gestes concertés pourraient, dans la foulée des mandats reçus par les directions politiques syndicales lors de la réunion des 59 syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégep, être posés très tôt à l'automne 2008.

Jean Trudelle, vice-président

## SOMMAIRE

- 2 Édito
- 3 Rapport sur la profession enseignante – Quelles suites donner?
- 5 La grève, hors-saison
- 7 Nouvelles en bref
- 8 Colloque de l'AQPC

*CARNET COLLÉGIAL* est une publication de la Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec. La FNEEQ-CSN représente près de 25 000 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

**FNEEQ-CSN**  
1601, avenue De Lorimier,  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Tél. : 514 598-2241 • Téléc. : 514 598-2190  
fneeq.reception@csn.qc.ca • www.fneeq.qc.ca

Comité de rédaction : Ronald Cameron, Micheline Thibodeau, Jean Trudelle et France Désaulniers.  
• Révision : Claire Trecia • Photo de la couverture : Martin Chamberland, La Presse • Graphisme : Brunel Design • Impression : Quadriscan • Tirage : 10 500 exemplaires • Dépôt légal : Bibliothèque et archives du Québec, Bibliothèque et archives du Canada

Cette publication est imprimée sur du papier québécois fait à 100% de fibres recyclées postconsommation, provenant de la forêt urbaine, soit le recyclage en entreprise. Nous épargnons ainsi la coupe de plus de 7 arbres. Notre forêt nous tient à cœur.

# Rapport sur la profession enseignante

## Quelles suites donner ?

**Une nouvelle page est maintenant tournée dans la bataille pour la valorisation de la profession enseignante. Relancée à partir des travaux du comité paritaire mis en place à la suite de la dernière négociation, le rapport « Enseigner au collégial... portrait de la profession » en constitue une étape importante. En effet, nous disposons maintenant d'une description de la teneur de la tâche enseignante qui est reconnue par la partie patronale, composée de représentants du ministère et de la Fédération des cégeps. Mais quelles suites devons-nous donner à ce rapport ? Plus précisément, quand et comment ces suites pourront-elles se concrétiser ?**



**Ronald Cameron**  
Président

Il faut rappeler que notre engagement dans ce chantier misait sur la force que pourrait constituer un portait ainsi partagé avec la partie patronale. Nous avons travaillé dans la perspective de *ne pas attendre 2010*, motivée par la fin abrupte des négociations et soumise aux assemblées lors de la tournée du printemps 2007, afin de faire valoir l'importance d'apporter des améliorations à la tâche enseignante avant les prochaines négociations.

Un différend important nous opposait au Comité patronal de négociation des collèges. Il consentait à admettre que la tâche enseignante avait évolué, alors que nous affirmions qu'elle s'était considérablement alourdie. Nous croyons avoir réussi, en partie par ce portrait de la profession enseignante actuelle, à démontrer que nous avions raison et que si la tâche

s'est complexifiée, elle ne peut être comparée à ce qu'elle était auparavant. Le rapport, selon nous, l'atteste très largement. Il reste à obtenir que le ministère traduise cette admission en améliorations réelles!

### Un nouveau chantier paritaire à l'automne

Lors de la dernière rencontre avec le CPNC, le 7 avril dernier, ses représentants acceptaient d'envisager à nouveau un groupe paritaire de travail qui pourrait commencer ses

travaux à compter de l'automne prochain. Pour nous, un tel comité ne peut être envisagé que dans la perspective d'une recherche de solutions concrètes, solutions qui, comme nous n'avons eu de cesse de le répéter aux représentants du CPNC depuis le début des discussions, ne pouvaient se définir dans un cadre financier à coût zéro!

Le CPNC a toujours confirmé avoir bien reçu le message concernant les implications financières de tels travaux, sans toutefois accepter de s'inscrire d'emblée dans une pers-

### La pensée du jour

Nous sommes coupables, au Québec, de n'avoir pas su valoriser le travail de nos enseignantes et de nos enseignants, a-t-elle affirmé. À côté, en Ontario, à la Cité collégiale ou au Collège Algonquin, un enseignant détenteur d'un DEC peut gagner 88 000 \$ après trois ans. Au Québec, un enseignant de collégial plafonne à 69 000 \$, à condition d'avoir un doctorat et quinze années d'expérience! Dans un contexte où le besoin d'une relève de qualité se fait sentir de façon de plus en plus pressante, il est urgent de valoriser la profession enseignante au collégial, tant par une injection de ressources que par un rattrapage salarial.

Marielle Poirier, directrice générale du cégep de l'Outaouais à la réunion du conseil d'administration du collège, le 8 avril 2008.



pective d'obligation de résultats. Ses représentants soulignent au passage que leur intérêt est appelé à se définir avec la mise en route d'un tel chantier.

Leur position est évidemment conditionnée par la volonté du Conseil du trésor. C'est pourquoi la mobilisation risque de devenir, dans ce contexte, une question essentielle.

### Faut-il attendre des résultats avant les prochaines négociations ?

On peut redouter que la perspective du CPNC ne réduise les travaux de ce comité qu'à la préparation des prochaines négociations, compte tenu de l'échéance des conventions collectives. On doit reconnaître qu'il ne reste, comme échéance avant la date ultime de la prochaine ronde, que l'année d'enseignement 2009-2010 pour introduire des modifications applicables à la tâche, si on considère que les conventions collectives prendront fin à l'hiver 2010.

Mais, c'est le scénario que nous préconisons, scénario qui nous amène à défendre la pertinence que le mandat confié au nouveau comité paritaire soit double : d'une part, identifier les problèmes les plus urgents en vue d'y trouver des solutions à court terme, d'autre part, revoir l'économie générale de la tâche enseignante telle qu'elle est consignée dans la convention, à la lumière du portrait obtenu de la profession enseignante, et ce, en vue de préparer les prochaines négociations. Nous restons absolument convaincus que la situation actuelle de la tâche enseignante justifie qu'y soient consacrées davantage de ressources, le plus tôt possible.

Il est évident que les améliorations nécessaires à la tâche enseignante englobent nombre d'aspects de la convention collective et peuvent

impliquer des changements importants. Plusieurs de ces changements sont susceptibles de ne pouvoir se conclure que lors de la négociation générale dans le secteur public qui, dans les cégeps, devra s'appuyer sur les travaux effectués au cours de l'année 2008-2009. Mais, il y a urgence en la demeure. Les travaux de ce comité ne peuvent, à notre avis, être considérés comme un simple prélude aux négociations.

### Mettre tout en œuvre pour trouver des solutions à court et à moyen termes

Nous croyons que des améliorations sont réalisables avant la prochaine ronde de négociations. Si elles s'inscrivent dans une vision globale de la tâche enseignante, elles pourront aussi mieux répondre aux problèmes les plus urgents que nous pourrions tenter de résoudre d'ici là, comme le mentionne la recommandation intersyndicale présentée dans les



conseils d'administration. D'ores et déjà, les équipes syndicales des fédérations ont commencé à se questionner pour bien cibler les éléments et définir notre action à court terme.

## La préparation de la prochaine ronde de négociations

La convention collective prend fin en 2010 et nous avons déjà engagé certaines activités pour mieux s'y préparer. Dans le présent numéro, on trouvera le compte-rendu de la dernière réunion du regroupement cégep, principalement axée sur un important débat au sujet de l'exercice du droit de grève, ainsi que le compte-rendu de quelques activités de formation qui ont eu lieu au cours de l'hiver, destinées, entre autres, aux nouvelles et aux nouveaux membres de comités exécutifs.

Le chantier sur la profession enseignante, au cœur des activités du regroupement cégep, fait l'objet d'une analyse dans ce numéro. Notons, au sujet de la prochaine ronde de négociations, que les discussions en vue de définir les perspectives de préparation

sont amorcées, de concert avec les autres fédérations de la CSN. Différents débats sont à prévoir, notamment sur le régime de négociation, alors qu'une concertation intersyndicale se dessine, impliquant, outre la CSN, la FTQ et le Secrétariat intersyndical qui regroupe la CSQ, la FIIQ, le SFPQ, le SPGQ et l'APTS.

Les alliances sectorielles nous apparaissent incontournables et elles seront prises en compte dans les orientations générales de la FNEEQ en vue de la prochaine négociation. Par ailleurs, il est certain qu'elles ne peuvent constituer la seule base du projet stratégique dont l'élaboration va commencer au cours de l'année prochaine et dont nous allons, dans ces pages, faire état le plus régulièrement possible.

# La grève, HORS-SAISON

Lors de la dernière rencontre du regroupement cégep, nous avons consacré toute la journée du 10 avril à un débat sur l'exercice du droit de grève. À deux ans de l'échéance de la convention collective, alors que l'on ne s'est même pas encore posé la question des modalités d'élaboration de nos demandes, alors qu'on ne sait même pas si le mode de négociation sera le même la prochaine fois... Les délégué-es au regroupement étaient-ils tombés sur la tête ? Pas du tout.



**Par Jean Trudelle**  
**Vice-président**

L'organisation d'une telle journée, bien avant que ne soit déclenchée la prochaine ronde de négociations, découle de l'une des recommandations adoptées lors du bilan de la dernière négociation. L'objectif n'était pas d'arriver à des positions arrêtées sur la question, ni de fourbir nos armes trop à l'avance. Mais il s'agissait de faire le point, dans un contexte justement dépouillé de tout impératif immédiat, sur les grands paramètres qui entourent l'exercice du droit de grève. De se questionner sur les enjeux qui nous attendent. De vérifier si, à ce sujet, quelques consensus larges se dessinent quant au recours à la grève.

**Pas nécessairement la grève, mais la grève si nécessaire**

Le moins qu'on puisse dire, c'est que justement l'exercice était per-

tinuit. Et qu'il relève, quelque part, de l'obligation que nous avons vis-à-vis de nos membres de faire preuve de la transparence la plus complète quant à notre analyse de la situation.

Force est de constater que nous sommes aux prises avec des gouvernements incapables de traduire leurs belles paroles sur l'éducation en réinvestissements pourtant nécessaires depuis longtemps. Dire que les conditions de travail se dégradent dans le secteur public est un truisme et les politiques néolibérales en cours, auxquelles même le PQ adhère de plus en plus ostensiblement, imposent de conclure que le rattrapage auquel nous avons droit ne nous sera pas consenti sans qu'il faille livrer bataille.

Tout indique donc, même si les prochaines négociations semblent encore bien lointaines, que le mouvement syndical dans le secteur public pourrait, à son corps défen-

dant, être placé le moment venu devant le constat que seule l'action lourde sera susceptible de générer une entente satisfaisante. Personne ne souhaite en arriver là et il est hors de question de ne pas jouer à fond le jeu de la négociation, de ne pas donner toutes les chances possibles au processus établi pour en arriver à un résultat convenable. Mais il est tout aussi impensable de ne pas préparer le terrain pour mettre toutes les chances de notre côté, dans l'éventualité où la situation nous amène à considérer le recours à la grève. Cette réflexion n'est pas un luxe. Plusieurs constats la rendent au contraire nécessaire.

**Le mépris des employé-es de l'État**

Tout d'abord, il faut se rendre à l'évidence que le sens même du droit de grève est complètement faussé par la manière cynique avec laquelle le gouvernement exerce son rôle d'employeur-législateur.

Multiplier les obstacles de toutes sortes à la grève, cela revient à en nier le droit d'exercice: la dernière ronde de négociations le montre amplement. Non content de refuser de négocier, le gouvernement Charost n'a pas hésité à décréter les conditions de travail et à asséner une loi matraque rendant illégal le recours à la grève – ainsi, d'ailleurs, qu'à tout autre moyen de pression, aussi banal fut-il – jusqu'en mars 2010.

Dans la santé, les normes édictées sur les services essentiels (que l'ADQ de Mario Dumont voulait étendre à d'autres secteurs) sont telles que les services en cas de grève sont plus importants qu'en période estivale! Dans les cégeps, nous avons dû déposer un grief pour faire reconnaître le fait que la reprise des cours sans salaire était

Qu'un employeur honnête reconnaisse d'emblée que les salarié-es du secteur public ont droit eux aussi à des améliorations de leurs conditions de travail et tente dans une négociation d'en définir les contours, cela ne conduirait pas à la grève. La grève porte en elle-même son vecteur de régulation, on n'y recourt pas facilement et on ne l'envisage que lorsque la situation est grave. Elle devrait également, pour l'employeur, constituer un signal d'alarme suffisant pour que la négociation entreprise progresse autrement.

### La relève enseignante

Le renouvellement massif des effectifs enseignants impose aussi, au sein de nos assemblées, que l'on mène des débats sur l'action syndicale et le contexte dans lequel elle

ou à l'occasion de débats midi. Doit-on constituer un fonds de grève local, dès maintenant? Doit-on adopter très tôt, en début de négociation, une recommandation de ralliement automatique dès que la double majorité a été constatée?

Les délégué-es au regroupement ont été très nombreux à reconnaître qu'il y a plus de tension politique générée dans le premier jour d'une grève illimitée que dans celle, bien réelle toutefois, que provoque une grève limitée, surtout dans la perspective où l'on doit négocier aussi un protocole de retour au travail. Devrons-nous tenir compte de cela quand il faudra établir un cadre stratégique?

Par ailleurs, l'attitude générale du gouvernement doit malheureusement nous amener aussi à nous

poser des questions d'un autre ordre. Si l'évocation seule d'une grève entraîne la préparation d'un décret, si le gouvernement fausse lui-même les règles de la négociation, devra-t-on la prochaine fois baisser les bras devant la menace d'un décret? Que devons-nous défendre, comme fédération, au sein du Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN?

Toutes ces questions paraîtront peut-être prématurées à plusieurs. Nous croyons, au contraire, qu'on ne perdra rien en

faisant l'effort d'amorcer une réflexion à cet égard: nous procéderons dès l'an prochain à la mise en place des premiers dispositifs d'une négociation cruciale pour l'avenir de notre profession.

On peut prendre connaissance du contenu du document déposé par la coordination du regroupement sur le site de la FNEEQ.



contraire à la convention collective, et nous serons fort probablement contraints à une guérilla juridique pour obtenir justice pour les autres syndicats touchés.

En rendant systématiquement illégaux des gestes légitimes et en imposant sans négocier des reculs aux conditions de travail, le gouvernement fausse lui-même le processus de négociation et lui enlève la crédibilité qu'il doit avoir.

Le recours à des moyens de pression, autres que la grève, la question de l'unité dans l'action et de la solidarité lorsque des actions lourdes sont envisagées; il est fort difficile de convenir de tout cela «sur le tas», lorsque la pression est déjà forte.

Plusieurs thèmes peuvent être débattus à l'avance concernant l'action syndicale, dans les pages des journaux syndicaux, en assemblée



# Nouvelles en bref

## Grief sur la reprise des journées de grève

### Une victoire importante pour la FNEEQ

Un système collégial qui serait tel que les directions de collège puissent faire reprendre, sans compensation aucune, les cours perdus lors d'une grève, équivaudrait à nier purement et simplement l'exercice de ce droit dans les cégeps. Une grève est une grève. Elle implique des coupes de salaire, mais elle implique aussi qu'il y a du travail qui n'est pas fait. Cette logique s'applique, qu'il s'agisse d'un arrêt de production ou de cours non donnés.

Voilà ce que la FNEEQ et le Syndicat du personnel enseignant du cégep Ahuntsic (SPECA) ont soutenu devant l'arbitre Pierre Fortin, qui nous a donné raison en condamnant le collège Ahuntsic à verser près de 650 000 \$ en salaires compensatoires aux enseignantes et aux enseignants.



Il s'agit d'une victoire très importante, sur le plan monétaire bien sûr, mais également sur le plan des principes. La partie patronale est allée en évocation judiciaire et va probablement se lancer dans une saga juridique pour éviter que ce grief ne soit repris et gagné dans d'autres collèges. Ce ne sera pas la première bataille de la FNEEQ pour faire reconnaître juridiquement la légalité d'un principe qui tombe pourtant sous le sens !

## Petites cohortes : les travaux avancent

Bien que le comité aviseur du regroupement cégep sur les petites cohortes ait dû solliciter un report de l'échéance fixée, les travaux vont bon train.

L'analyse du financement est déjà passablement avancée et sera enrichie d'ici la fin du mois de mai par une rencontre informelle avec un membre du Comité mixte des finances (COMIX), qui réunit des représentantes et des représentants de la Fédération des cégeps et du ministère.

Une enquête a par ailleurs été lancée dans tous les cégeps de la FNEEQ pour dresser un état exact de la situation. Le rapport du comité, qui sera déposé au regroupement de la rentrée, comportera aussi un projet de plan d'action qui sera discuté à cette occasion.

Programme privilège  
d'assurance exclusivement  
réservé aux membres



## Un partenariat de **choix**

La **FNEEQ** a porté son choix sur La Capitale assurances générales afin de développer ensemble un programme privilège d'assurance unique qui vous en offre plus pour vos assurances automobile et habitation.

### Offrez-vous l'assurance d'en avoir plus

- 10 % de réduction pour votre automobile
- 10 % de réduction pour votre habitation
- CAP, un programme novateur d'assistance offert à tous nos assurés

Demandez-nous une soumission gratuite et sans aucune obligation.

Sans frais : 1 800 322-9226

Montréal : 514 906-2208

Québec : 418 266-9908

**fneeq**

  
**La Capitale**  
assurances générales

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



28<sup>e</sup>  
COLLOQUE ANNUEL



# AQPC

4, 5 et 6 juin 2008

Hôtel Le Victorin à Victoriaville

Former des étudiants différents

## un engagement collectif



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[www.aqpc.qc.ca](http://www.aqpc.qc.ca)

Téléphone : 819 371-9277

Télécopieur : 819 371-1265

[colloque@aqpc.qc.ca](mailto:colloque@aqpc.qc.ca)

*Lors du colloque de l'AQPC, ne manquez pas cette table ronde.*

# Vers des améliorations de la condition enseignante

## Profession enseignante et formation des enseignants

Avec Jean-Claude DRAPEAU, président de la FAC,  
Mario BEAUCHEMIN, président de la FEC-CSQ  
et Ronald CAMERON, président de la FNEEQ-CSN

Au début du mois de mars de cette année, des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la Fédération des cégeps et des trois fédérations ont conclu leur étude et dressé le portrait de la profession enseignante actuelle au collégial.

La présentation des faits saillants de cet important chantier, qui a notamment été ponctué, à l'automne 2007, d'une consultation auprès des directions de collèges et auprès d'enseignants, aura lieu **le vendredi 6 juin 2008 à 8 h 30.**